



- ✓ Considérant le montant de 25.741,35 \$ (vingt-cinq mille sept cent quarante et un dollars et 35 cents) accumulés dans le compte Optimonde auprès de l'AGECVM au 30 juin 2019;
- ✓ Considérant l'absence totale d'informations financières du département Optimonde sur les anciennes cohortes optimondiennes depuis 2015;
- ✓ Considérant la pérennité du programme Optimonde;
  - ❖ L'AGECVM s'engage à verser au cours des six prochaines sessions (trois prochaines années : 2020-21 / 2021-22 / 2022-23) à partir de l'automne 2020 la somme de 4290,22 \$ (quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars et 22 cents) par session pour le stage optimonde, en vue d'apurer progressivement le montant accumulé au 30 juin 2019;
  - ❖ L'AGECVM ne recevra pas, au long de cette période de trois ans, six session, d'autres demandes de subvention pour le stage Optimonde.